

L'ordre du jour appelant la seconde lecture du bill (190) intitulé: "Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées" ayant été lu,

L'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:
Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Après débat.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Mills pour la seconde lecture du bill (190) intitulé: "Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction de lignes de chemins de fer y mentionnées".

Après un nouveau débat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été ordonné, que la quarante et unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Power, du sous-comité du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier, et il est comme suit:—

SÉNAT,

10 août 1899.

Le sous-comité nommé par le comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité pour agir de concert avec Son Honneur le Président relativement à la fourniture d'uniformes pour certains membres du personnel du Sénat, avec pouvoir de faire rapport directement à la Chambre—a l'honneur de présenter le rapport suivant:—

Le sous-comité recommande que le concierge, l'huissier, le gardien du vestiaire et les deux messagers permanents du Président soient fournis d'uniformes du même modèle, et les autres messagers permanents d'uniformes d'un modèle quelque peu différent. Quant aux messagers sessionnels, le comité a pensé que la question du choix de leur uniforme peut être différée jusqu'au commencement de la prochaine session.

Le sous-comité est d'avis que, pour éviter tout malentendu, le gardien du cabinet de lecture ne soit pas considéré comme messenger pour ce qui concerne le présent rapport.